

IDENTITÉ DES RAISONS ET RATIONALITÉ AXIOLOGIQUE

L'individualisme méthodologique et l'acceptation rationnelle des normes : le contexte scientifique

L'interprétation de l'analyse individualiste des normes (en particulier des normes éthiques) et de l'acceptation des normes est actuellement en débat¹. Cela résulte assez naturellement de l'emprise croissante du modèle individualiste de compréhension du social. Traditionnellement représenté par la théorie de la décision individuelle (chez les philosophes de l'action et les théoriciens de l'optimisation), par l'analyse coût-efficacité du droit, des effets externes et des normes publiques (chez les économistes), par la théorie des choix collectifs (chez les économistes normatifs et chez les philosophes moralistes ou politologues) et par la théorie des jeux (chez les économistes, les politologues et bien sûr les mathématiciens),

1. Voir notamment, pour le débat en langue française, Boudon *et al.* 1997 et 2001, Saint-Sernin *et al.* 1998, Mesure 1998, Andréani & Rosen 1998, Damien & Tosel 1998, ainsi que les dossiers récents de la *Revue française de science politique* (« Choix rationnel et politique » 1995), de *L'Année sociologique* (« Choix rationnel et vie politique », 1996) et de *Cités* (« Autour du choix rationnel », 2000). Il est à remarquer que les protagonistes de ce débat ne revendiquent pas tous une méthodologie individualiste. En Amérique du Nord, au cours des années 1990, le débat parallèle s'est concentré plus particulièrement autour de la question de la réorganisation des sciences politiques positives (sociologie politique) et normatives (philosophie politique) et autour de la problématique du choix rationnel. L'attaque menée par Green et Shapiro a été souvent discutée (voir Green & Shapiro 1994, 1995). En économie, le regain des analyses institutionnalistes et évolutionnistes, ainsi que l'utilisation directe des régularités issues de la psychologie cognitive (sans réinterprétation normative) posent problème du point de vue de la méthodologie orthodoxe, mais la formulation définitive des théories prend souvent appui (au moins à titre de référence) sur l'une ou l'autre des branches de la théorie du choix rationnel.

ce type d'analyse a connu récemment un redéploiement considérable². Il apparaît central, par exemple, dans les sciences politiques positives³, en théorie politique normative⁴, en théorie morale⁵ et en économie⁶.

En particulier, dans le sillage des travaux célèbres de David Lewis sur les conventions, de Robert Axelrod sur l'altruisme et la confiance, et de John Maynard-Smith sur la coopération et le conflit dans les sociétés animales, il est apparu de plus en plus évident que les phénomènes de coopération sociale et les normes de réciprocité étaient susceptibles, grâce à la théorie des jeux (notamment, la théorie des jeux répétés), d'une approche évolutionniste et individualiste. L'explication individualiste de l'émergence et de la stabilité des normes dispose, de fait, d'une large palette d'outils analytiques puissants qui n'ont probablement pas encore démontré toutes leurs ressources.

De même, les économistes, contredisant l'image d'Épinal d'une « science sinistre » de la poursuite égoïste de l'intérêt (pour reprendre la formule de Carlyle), ont progressivement intégré à leurs modèles une dimension spécifiquement morale, notamment dans une direction kantienne accordant une large place aux problèmes d'universalisation⁷. C'est le cas, en particulier, en économie publique. En effet, le problème générique de la contribution volontaire à des biens publics (à propos desquels se pose un problème de passager clandestin) conduit inévitablement à l'examen des raisons par lesquelles les agents peuvent être conduits à choisir une conduite « civique » lorsque, malgré les bénéfices personnels attendus, l'incitation à en dévier devrait l'emporter. Dans ce type de contexte, l'engagement personnel sur des normes ou des valeurs morales permet de surmonter des échecs de coopération⁸, en sorte que l'examen des raisons d'un tel engagement présente un intérêt explicatif

2. Pour une étude des fondements philosophiques et de la méthode de la théorie du choix rationnel, on peut consulter notamment : Fillieule 1994, Picavet 1996 et Dupuy 1999.

3. Ostrom 1998.

4. Picavet, à paraître.

5. Gauthier 1986.

6. Walliser, à paraître.

7. Laffont 1975, Etzioni 1987, Bordignon 1990, Bilodeau & Gravel 1997, Gravel, Laslier & Trannoy 1999. Pour une vue d'ensemble et une critique, Wolfelsperger 1999.

8. On peut rapporter l'origine de cette problématique de l'« engagement » (en anglais, *commitment*) aux discussions de Sen 1977.

particulier⁹. Par ailleurs, comme on peut l'observer notamment dans ce champ, la modélisation du raisonnement des agents conduit à chercher à mettre en évidence la rationalité intrinsèque des attitudes morales.

Cela va au-delà de l'effort traditionnel en économie du bien-être (illustré notamment par les travaux classiques d'Arrow, Kolm et Sen¹⁰) visant à étudier rationnellement et objectivement la compatibilité et l'incompatibilité de différents critères éthiques, et la sélection des états sociaux ou des « solutions » (à des problèmes d'interaction sociale) que l'on peut associer à la conjonction de plusieurs critères éthiques. Par ailleurs, les normes supposées « purement économiques » de l'*efficacité* peuvent aussi être étudiées d'un point de vue éthique¹¹. On le voit, jusque sur le terrain des sciences économiques, réputées naturellement alliées aux théories non cognitivistes de l'éthique (puisque les valeurs individuelles sont incorporées dans les ordres de choix ou les fonctions d'utilité reflétant les préférences), certains développements récents illustrent la recherche d'éléments cognitifs compréhensibles et non *ad hoc* dans l'attachement à certaines valeurs morales (au détriment des autres) ou dans le choix de certaines attitudes morales. Cette démarche est d'ailleurs parente, à certains égards, de celle des philosophes qui redécouvrent le réalisme moral¹² ou les variétés du quasi-réalisme des valeurs et des normes¹³.

Enfin, en sociologie, l'acceptation rationnelle des normes est l'un des aspects de l'approfondissement actuel des modèles de rationalité associés à l'individualisme méthodologique en ce qui concerne la dimension cognitive des déterminants de la conduite. Il s'agit de proposer des théories concurrentes des explications (populaires ou savantes) reposant sur l'invocation de « boîtes noires » telles que des « normes sociales » ou des « règles sociales » flottant ici ou là parmi

9. L'élucidation du raisonnement individuel conduisant à identifier les normes correctes de la conduite individuelle dans un contexte de coopération sociale problématique avait donné lieu à la construction d'une théorie « dramatique » de la rationalité intégrant d'emblée la norme parétienne d'efficacité (Piketty 1991) dans le prolongement de l'identification d'un modèle « dramatique » de l'action (lié à l'éclairage réciproque que se donnent les rôles des uns et des autres), parallèle au modèle du choix individuel optimisateur face à un environnement donné (Saint-Sernin 1989).

10. Voir, pour une synthèse, Fleurbaey 1996.

11. Picavet 1999a, 1999b.

12. Voir, pour une synthèse, Ogien 1999.

13. Engel 1993.

les acteurs sociaux (sans toutefois se trouver en un seul d'entre eux), et qui devraient ensuite être mystérieusement « intériorisées » par les acteurs sociaux (sous forme de modes de vie, d'attitudes ou d'habitudes de conduite) en vertu d'un déterminisme opaque. Il y a quelque chose à comprendre, pense-t-on, dans les processus qui conduisent à l'acceptation des normes et des valeurs d'après des raisons que l'on n'a pas de raison de juger fondamentalement différentes de celles qui sont accessibles à l'intelligence du théoricien¹⁴. Les normes et les valeurs morales sont d'ailleurs indissociables des autres valeurs personnelles, et l'histoire des sciences morales et des sciences sociales révèle que l'on n'a jamais vraiment su les dissocier, en sorte qu'il est difficile d'isoler une dimension purement instrumentale, ou bien purement économique, de l'action – résultat cité à l'appui de la thèse de l'unité de la connaissance du social¹⁵.

L'explication des conduites humaines passe par la mise en évidence et la mise en ordre des raisons de l'action. Comme l'avaient montré Hempel et Oppenheim dans leur défense classique du modèle déductif-nomologique, en donnant notamment un exemple économique, les explications de la conduite fondées sur les bonnes raisons de l'action et le choix optimisateur sont conformes au canon de la science hypothético-déductive¹⁶. L'unique fondement de cette stratégie d'explication est la constatation du fait que les phénomènes sociaux sont provoqués, en dernière analyse, par des individus qui, dans la plupart des cas, agissent en ayant conscience d'agir et en étant capables d'expliquer leur action par des raisons de l'action (croyances, désirs et théories en particulier¹⁷). Au théoricien, la charge de coordonner d'une manière simple des explications d'actions singulières – explications qui, en droit, n'ont pas de raison de s'écarter substantiellement des raisons que pourraient fournir les agents eux-mêmes, s'ils examinaient avec soin leur propre situation et les rapports compréhensibles entre les différents motifs qu'ils aperçoivent.

Le théoricien ne fait que tirer le meilleur parti possible de l'information disponible concernant l'environnement et l'interaction

14. Coleman 1990, Boudon 1995, 1998a, 1998b, 1999, Fillieule 1996.

15. Demeulenaere 1996, 1998.

16. Sur cette question, nous renvoyons à Picavet 1995, Essai 3. On trouve un examen approfondi des fondements de la méthodologie individualiste en sociologie dans Goldthorpe 1998.

17. L'exigence de la prise en compte des théories des agents dans l'explication adéquate des phénomènes sociaux est mise en évidence par Giddens 1984.

sociale, tout en essayant d'identifier les contraintes que rencontrent les agents en ce qui concerne l'acquisition et le traitement de cette même information. De cette manière, il est en principe possible d'identifier des raisons subjectives de l'action. On ne peut donc pas véritablement tirer argument, contre cette méthodologie, de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les agents de tirer le meilleur parti de l'information théoriquement accessible. Les difficultés rencontrées par les agents de ce point de vue ne sont véritablement compréhensibles que si l'on met en évidence l'opportunité ou l'urgence, pour eux, de se consacrer à autre chose qu'à l'acquisition ou au traitement de l'information en vue de la sélection de la conduite optimale dans le cas idéal (et irréaliste) d'une information parfaite.

Notons que la démarche individualiste ne préjuge pas de la possibilité ou de l'impossibilité d'une réinterprétation naturaliste dans les termes des neurosciences ou de la théorie de l'évolution. Elle ne dit rien non plus en faveur ou à l'encontre des tentatives pour constituer une théorie générale des sociétés (intégrant les sociétés animales et humaines, comme dans *The Economics of Non-Human Societies* du politologue Gordon Tullock¹⁸). À titre d'exemple : l'interprétation évolutionniste de l'acceptation des normes morales esquissée par Allan Gibbard dans *Sagesse des choix, justesse des sentiments*¹⁹ accorde une large place aux calculs individuels. De même, la description des sociétés animales est souvent de type individualiste (les rôles sociaux, les attitudes, les stratégies et la personnalité des grands singes, par exemple, sont analysés à l'échelon individuel). Les modèles de la théorie des jeux sont utilisés presque indifféremment dans les sciences de l'homme et en biologie (jusqu'à l'échelon des micro-organismes).

Enfin, les progrès attendus de la neurobiologie dans le domaine de l'étude des phénomènes neurologiques liés à la décision ou aux raisons d'agir n'ont pas vocation à faire disparaître l'intérêt pour une strate explicative et prédictive particulière – celle des raisons d'agir telles qu'elles apparaissent aux agents, telles qu'ils les décrivent eux-mêmes et telles qu'ils les jugent acceptables ou non, décisives ou non²⁰. Une question méthodologique doit rester ouverte, qui ne se réduit pas à la question métaphysique de la possibilité ou non d'une réduction des contenus mentaux associés à la décision

18. Tullock 1994.

19. Gibbard 1990.

20. Simon 1997.

à des configurations physico-chimiques : celle de la pertinence et de la précision comparées, en termes d'explication et de prévision, des théories biologiques et des théories du choix rationnel à chaque stade de leur développement parallèle, et pour différents types de questions scientifiques.

Il est vrai, par ailleurs, que la constitution du paradigme du choix rationnel a souvent été associée à une méditation sur la liberté, dans des termes qui ont semblé exclure ou concurrencer une vision déterministe du monde (qu'il s'agisse de celle que portait hier le matérialisme dialectique ou de celle que véhiculent aujourd'hui les philosophies naturalistes)²¹. De là, l'association traditionnelle, mais certainement superficielle, entre individualisme méthodologique et individualisme politique. La question de la compatibilité avec le naturalisme déterministe, en ce qui concerne l'utilisation normative (prescriptive) des modèles de choix rationnel (en philosophie politique ou en économie normative par exemple), peut être posée dans les termes suivants : ces modèles synthétisent les bonnes raisons d'agir, mais y a-t-il un sens à se demander ce qu'il faut faire, si de toute manière ce qu'on fera est déjà écrit ? La réponse est à vrai dire assez simple : oui, il y a un sens à se demander ce qu'il serait bon de faire au vu de tel ou tel système de normes ou de critères de rationalité, que cela corresponde ou non à la conduite observée en fin de compte.

Diversité des contextes d'interaction, unité de la rationalité

On se référera ici à un modèle de référence unique : la rationalité comme calcul des actions les mieux adaptées aux buts poursuivis (lesquels concernent des états du monde), sous certaines contraintes liées au contexte de l'action, la formulation du but et des contraintes tenant compte du discernement des éléments pertinents de l'interaction sociale par l'agent. Ce modèle unique est en substance celui de l'optimisation individuelle (ou du choix sous contrainte de la meilleure action possible).

Il n'est pas évident *a priori* que ce modèle convienne à l'expression de la rationalité pratique en général. Tout d'abord, on peut constater qu'il y a plusieurs manières d'encourir des reproches pour

21. Saint-Sernin 1994 et 1995.

la conduite de l'action (irrésolution, choix de moyens mal adaptés, objectifs absurdes, etc.), et interpréter ces différentes invitations à la critique comme autant de types d'irrationalité permettant de lire en négatif la superposition de strates séparées de la rationalité pratique (thèse de Philippa Foot²²). Parallèlement, on peut observer que l'approfondissement méthodologique des sciences sociales et de la philosophie morale et politique individualistes a conduit à des tentatives pour identifier et distinguer plusieurs registres de la rationalité pratique : à l'opposition wébérienne entre rationalité instrumentale et rationalité en valeur se sont surimposées l'opposition entre rationalité instrumentale et rationalité cognitive²³ ; la séparation de la rationalité instrumentale (et de sa variante, la « rationalité limitée » au sens de Simon²⁴), de la rationalité cognitive et de la rationalité axiologique²⁵ ; l'articulation hiérarchique entre les préférences et le jugement moral sur l'opportunité de la satisfaction instrumentale des préférences, dans la continuité des analyses classiques de Sen sur les métaclassements²⁶ ; les tentatives d'élucidation d'une manifestation de la rationalité propre à l'échange discursif et à la recherche d'accord (dans l'éthique de la discussion et ses ramifications en théorie politique) ; l'identification et la formulation contractualiste d'un motif moral spécifique irréductible à la maximisation de l'utilité, et conduisant à se déterminer d'après des raisons que chacun devrait trouver contraignantes (dans les travaux de Thomas Scanlon notamment²⁷).

Cette apparente division de la rationalité pratique a pour contrepartie des séries de problèmes qui se trouvent tour à tour privilégiés et qui appellent effectivement, compte tenu de l'état de la science existante, des stratégies d'explication différenciées. Pour autant, rien n'oblige à renoncer à la recherche d'explications aussi unifiées que possible. Comment aborder, par exemple, l'analyse des exemples privilégiés de « rationalité axiologique » ? Ces exemples correspondent, en gros, aux cas d'échec les plus flagrants des explications individualistes fondées sur la recherche de l'intérêt personnel égoïste. Citons notamment : le point d'honneur que l'on met à respecter les règles d'une *compétition honnête* (alors même que l'intérêt personnel

22. Foot 1995.

23. Walliser 1992.

24. Simon 1982.

25. Boudon 1995, 1998a, 1998b, 1999 ; Picavet 1997, 1998.

26. Demeulenaere 1997.

27. Scanlon 1982.

conduirait à tricher) ; la participation volontaire – inévitablement coûteuse – au *vote* (avec une probabilité à peu près nulle d’influer sur le résultat) ; la contribution volontaire à la fourniture de *biens publics* au prix d’un certain sacrifice personnel ; le combat pour les *droits* ou d’autres valeurs morales au détriment de l’intérêt personnel.

Certains de ces exemples – notamment le paradoxe de la non-participation au vote – ont fait l’objet de recherches approfondies visant à amener en coïncidence la solution « morale » et un raisonnement conforme à l’idée d’une maximisation unilatérale de l’intérêt personnel. Mais ces théories ont paru trop particulières ; pouvant illustrer des effets psychologiques particuliers (par exemple la tendance à confondre causalité et diagnostic), elles n’ont cependant pas réussi à coordonner fortement ces explications particulières avec l’explication d’autres strates de phénomènes. De plus, tout comme les explications concurrentes en termes de sentiments (altruistes ou ritualistes) ou de « sens moral », elles reviennent à négliger la part irréductible de raisonnement ou de calcul qui entre dans les motivations spontanément révélées par les agents (par exemple, l’idée que nous votons parce que si un trop grand nombre de gens « comme nous » s’abstenaient de voter, la démocratie – qui est une bonne chose et qui doit être préservée – serait en danger). Par ailleurs, si l’on convient, avec R. Boudon, que certaines « règles du jeu » sont indispensables à la coopération sociale, il reste encore à proposer un modèle de la motivation individuelle qui établisse un lien entre l’analyse des formes principales de la coopération sociale et la motivation individuelle – sauf à admettre la thèse holiste extrême selon laquelle ces règles sont toujours déjà constitutives des actions, en sorte que la question de la motivation *individuelle* ne se pose plus (mais dans la réalité elle se pose puisque, par exemple, les individus peuvent avoir intérêt à transgresser les règles sociales présumées).

Selon l’approche du problème que nous avons tentée²⁸, l’explication des exemples privilégiés de rationalité axiologique gagne à se situer dans une perspective de « rationalité cognitive » centrée sur la compréhension, par l’acteur, de son environnement et de l’interaction sociale elle-même. Cette « rationalité cognitive » n’est pas séparable de la rationalité dite « instrumentale », puisque l’élucidation des relations moyen-fin (ou spécifiquement, action/satisfaction des préférences), dans un contexte d’interaction sociale, suppose l’élaboration d’une théorie de l’interaction sociale – théorie vraie ou fausse

28. Gravel & Picavet 2000.

(mais la meilleure accessible, si le propos est de caractériser ce qui est pleinement rationnel), sur laquelle viendront se greffer les raisons subjectives de l'action.

Une interaction sociale est, du point de vue de chaque participant, un jeu contre (ou avec) les personnes. Dans un tel jeu, opposé en cela aux « jeux contre la nature » (selon l'opposition classique de Luce et Raiffa²⁹), la multiplicité des conséquences d'une action individuelle résulte des décisions possibles des autres individus, et non pas du jeu de forces anonymes. Or, dans les exemples privilégiés de rationalité axiologique, les différents individus peuvent habituellement juger *analogues* les positions des uns et des autres dans l'interaction sociale : préférences identiques (relativement aux paramètres du problème considéré), possibilités d'action identiques, capacité identique d'influer par ces actions sur ce qui arrive aux autres. Le tout, bien sûr, à une permutation des points de vue près. En conséquence, pour les problèmes considérés, aucun acteur n'a de raison spéciale de considérer que les raisons des autres puissent être différentes des siennes, dans l'hypothèse où tous se déterminent de la meilleure manière possible (si du moins l'on convient que les raisons pertinentes de l'action sont celles qui sont tirées de la structure des problèmes – mais dans le cas contraire on pourrait juger que les problèmes eux-mêmes sont mal spécifiés, puisqu'ils n'indiquent pas tout ce qui est pertinent pour le choix d'une conduite). De la sorte, même si l'agent se fonde exclusivement sur ce que lui-même juge bon ou bien, il doit se demander, au moment d'examiner si une certaine conduite serait rationnelle pour lui, ce qui advient pour lui (et identiquement pour les autres) lorsque les autres participants adoptent des principes d'action analogues aux siens.

Si un certain principe d'action – une « maxime », en termes kantien – mène à des résultats décevants pour tout le monde (exemples : refuser d'abandonner son droit naturel illimité sur toutes choses, se doper dans une compétition sportive, s'abstenir d'aller voter), on peut circonscrire de la manière suivante le problème qui se pose. Lorsque je choisis un principe d'action dans une certaine interaction sociale, je choisis un objet qui peut être choisi également par les autres participants. Si les positions des uns et des autres peuvent être considérées comme analogues pour les aspects pertinents du problème, je ne puis exclure que les autres fassent le même

29. Luce & Raiffa 1957.

choix (je dois même l'admettre positivement si, pour chacun, il n'existe qu'un seul choix qui soit le meilleur). Or, le choix de mon principe d'action est guidé par ma propre évaluation de ce qui est bien ou bon. Donc, dans le cas d'une maxime d'action menant à un résultat décevant pour tous lorsqu'elle est choisie simultanément par tous, je risque finalement de juger que le choix de ma maxime a été mauvais. C'est le cas des maximes qui suggèrent un comportement de « passager clandestin » dans des problèmes d'action collective symétriques. Seule la maxime d'action menant au meilleur résultat possible sous la contrainte de l'adoption d'une maxime analogue par les uns et les autres échappe à cette critique.

Dans une approche de ce type, le discernement personnel joue un rôle essentiel. C'est l'analyse individuelle de l'interdépendance des participants et le repérage individuel des analogies existantes (entre les actions disponibles aux uns et aux autres et entre les aspects pertinents des préférences des uns et des autres) qui permet de spécifier la contrainte de *motivation analogue des autres* sous laquelle chacun recherche, en choisissant sa maxime d'action, ce que lui-même juge bon ou bien. C'est le sens, dans la théorie proposée, des deux conditions de rationalité avancées pour une norme sociale de comportements individuels dans un jeu symétrique : (1) à des agents placés dans des positions analogues, elle prescrit des actions analogues (condition d'*analogie des actions individuelles*) et (2) elle mène à un résultat que chacun juge meilleur que toute autre conséquence pouvant résulter de l'adoption conjointe, par les uns et les autres, d'actions analogues (condition de *rationalité individuelle*).

En quoi ce type de « rationalisation » peut-il sembler particulièrement approprié pour l'étude des normes morales ou des normes qui expriment un devoir ? On l'a vu, il s'agit de rendre compte de types de conduites qui s'expliquent malaisément, ou seulement de manière *ad hoc*, dans les termes de la poursuite unilatérale de l'intérêt individuel. Or, ces conduites donnent lieu à la formulation de « devoirs » qui consistent, pour chacun, à choisir une action précise de préférence aux autres. Si l'on adopte l'orientation *cognitivist* de la théorie proposée, on estime que le sujet individuel peut découvrir le devoir dont il admet d'abord l'existence pour chacun. Si l'on admet, de plus, que ce devoir dépend exclusivement de la position de l'agent dans la vie sociale (c'est la dimension *interactionniste* de la théorie), et si l'on est dans une situation permettant de définir un système d'analogie entre les actions des uns et des autres, on peut estimer que les devoirs sont identiques au point de vue près : c'est la condition (1), prévoyant la prescription de conduites analogues.

Par ailleurs, dans des problèmes où plusieurs critères d'évaluation des résultats sont disponibles, il n'est pas aisé de choisir entre eux ou de les agréger – particulièrement lorsqu'il s'agit de systèmes d'évaluation individuels associés à des personnes distinctes. Il n'y a donc de solution morale entièrement dépourvue d'ambiguïté que dans le cas privilégié où les différents critères concordent : c'est, on le voit, un impératif de cohérence dans l'usage des critères disponibles. C'est alors qu'en appliquant indifféremment l'un ou l'autre des critères disponibles (par exemple la maximisation de son utilité personnelle), le sujet individuel identifie son propre devoir et celui des autres. Il est essentiel ici que le recours à l'un ou l'autre des critères disponibles soit indifférent, et cette exigence de cohérence éclaire un aspect central des caractérisations usuelles des raisonnements moraux : la nécessaire indépendance de la solution morale par rapport à l'intérêt particulier ou par rapport au point de vue personnel.

Si l'on suit cette approche, on comprend que le véritable obstacle à la conduite « morale », dans les situations considérées, n'est pas le caractère auto-intéressé des agents, mais leur incapacité à dépasser le point de vue « unilatéral » du comportement optimisateur face à une conduite des autres considérée comme *donnée*, au profit de la maximisation de l'objectif individuel sous la contrainte « multilatérale » de la détermination analogue des maximes d'action pour les uns et les autres. Les contraintes de symétrie (l'égalité des participants à l'interaction sociale) rendent inessentielle la distinction entre la poursuite intéressée d'un but personnel et l'adoption d'un point de vue « impartial » prenant en compte les buts des uns et des autres. Dans ces situations symétriques, les normes de la moralité relèvent de la recherche des meilleurs résultats sous une contrainte d'égalité des motivations (provenant de l'égalité des positions). Cela n'enveloppe évidemment aucune réduction de la moralité à l'avantage, puisque les normes de moralité ainsi identifiées sont précisément celles qui permettent d'agir « par principe » au détriment de l'intérêt personnel (dans des situations où, psychologiquement parlant, on n'a aucune garantie quant à l'existence d'un raisonnement similaire chez autrui).

Conclusion

D'après les principes d'une approche cognitiviste de la rationalité axiologique, l'interdépendance des participants à une interaction sociale rend inappropriée, pour caractériser la motivation individuelle

rationnelle, la formulation d'un critère de rationalité unilatérale de l'action individuelle. La rationalité d'un principe de l'action individuelle doit être tirée de celle d'une norme sociale de comportements individuels. Cette dérivation n'enveloppe pas de rupture nécessaire avec le conséquentialisme, bien qu'il s'agisse de caractériser la rationalité en valeur. De plus, le schème de rationalisation s'appuie uniquement sur les caractéristiques de l'interaction sociale et non pas sur des valeurs particulières, ce qui rend ce type d'approche compatible avec l'exigence de pluralisme éthique. La logique d'universalisation qui s'impose dans ce contexte s'appuie sur le fait que la résolution d'un problème de décision ne livre pas une action destinée à affronter un environnement donné (comme dans les « jeux contre la nature »), mais un conseil pour l'action (une règle de conduite ou maxime) atteignable en principe, à l'issue de la résolution du même problème, par tout autre participant placé dans une position analogue. Enfin, le rôle central des contraintes de symétrie accrédite la thèse, souvent postulée, d'après laquelle il existe une liaison principielle entre rationalité et égalité dans le champ éthique.

Emmanuel PICAVET

IHPST

Université Panthéon-Sorbonne – Paris I

Références

- ANDRÉANI T. & ROSEN M. (dir.) (1998), *Théories, Champ et Structure du sujet*, Paris, L'Harmattan.
- BILODEAU M. & GRAVEL N. (1997), « Voluntary Provision of Public Goods and Individual Morality », *Théorie économique, modélisations et applications*, Université de Cergy-Pontoise, document de travail n° 9731.
- BORDIGNON M. (1990), « Was Kant Right? Voluntary Provision of Public Goods under the Principle of Unconditional Commitment », *Economic Notes*, 3, p. 342-372.
- BOUDON R. (1995), *Le Juste et le Vrai*, Paris, Fayard.
- BOUDON R. (1998a), « Au-delà du modèle du choix rationnel », in B. SAINT-SERNIN *et al.* (dir.) (1998).
- BOUDON R. (1998b), « La rationalité axiologique », in S. MESURE (dir.) (1998).

- BOUDON R. (1999), *Le Sens des valeurs*, Paris, PUF.
- BOUDON R., BOUVIER A., & CHAZEL, F. (dir.) (1997), *Cognition et Sciences sociales. La dimension cognitive dans l'analyse sociologique*, Paris, PUF.
- BOUDON R., DEMEULANAERE P. & VIALE R. (dir.) (2001), *L'Explication des normes sociales*, Paris, PUF.
- COLEMAN J.S. (1990), *Foundations of Social Theory*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- DAMIEN R. & TOSEL A. (dir.) (1998), *L'Action collective. Coordination, conseil et planification*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté.
- DEMEULANAERE P. (1996), *Homo œconomicus. Enquête sur la constitution d'un paradigme*, Paris, PUF.
- DEMEULANAERE P. (1997), «La légitimation et la dénonciation de la recherche de l'argent dans la modernité», *Archives de philosophie du droit*, 42, p. 137-151.
- DEMEULANAERE P. (1998), «Les ambiguïtés constitutives du modèle du choix rationnel», in B. SAINT-SERNIN *et al.* (dir.) (1998), p. 51-66.
- DUPUY J.-P. (1999), *Éthique et Philosophie de l'action*, Paris, Ellipses.
- ENGEL P. (1993), «La quasi-réalité des valeurs et des normes», *Droits*, 18, p. 99-107.
- ETZIONI A. (1987), «Toward a Kantian Socio-Economics», *Review of Social Economy*, 45, p. 37-47.
- FILLIEULE R. (1994), *La Question de la rationalité dans les sciences sociales*, Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne.
- FILLIEULE R. (1996), «Frames, Inferences and Rationality: Some Light on the Controversies About Rationality», *Rationality and Society*, 8, 2.
- FOOT P. (1995), «Does Moral Subjectivism Rest on a Mistake», *Oxford Journal of Legal Studies*, 15, 1, p. 1-14.
- FLEURBAEY M. (1996), *Théories économiques de la justice*, Paris, Economica.
- GAUTHIER D. (1986), *Morals by Agreement*, Oxford, Clarendon Press.
- GIBBARD A. (1980), *Wise Choices, Apt Feelings*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press; trad. fr. par S. Laugier: *Sagesse des choix, justesse des sentiments*, Paris, PUF, 1996.
- GIDDENS A. (1984), *The Constitution of Society*, Cambridge, Polity Press; trad. fr., *La Constitution de la société*, Paris, PUF, 1987.
- GOLDTHORPE J. (1998), «Rational Action Theory for Sociology», *British Journal of Sociology*, 49, p. 167-182.

- GRAVEL N., LASLIER J.-F. & TRANNOY A. (1999), « Consistency between Tastes and Values : A Universalization Approach », *Théorie économique, modélisations et applications*, Université de Cergy-Pontoise, Document de travail.
- GRAVEL N. & PIVAVET E. (2000), « Une théorie cognitiviste de la rationalité axiologique », *L'Année sociologique*, 50, 1, p. 85-118.
- GREEN D.P. & SHAPIRO I. (1994), *Pathologies of Rational Choice. A Critique of Applications in Political Science*, New Haven et Londres, Yale University Press.
- GREEN D.P. & SHAPIRO I. (1995), « Choix rationnels et politique : pourquoi en savons-nous toujours aussi peu ? », *Revue française de science politique*, 45, p. 96-130.
- LAFFONT J.-J. (1975), « Macroeconomics Constraints, Economic Efficiency and Ethics : An Introduction to Kantian Economics », *Economica*, 42, p. 430-437.
- LUCE D. & RAIFFA H. (1957), *Games and Decisions*, New York, Wiley.
- MESURE S. (dir.) (1998), *La Rationalité des valeurs*, Paris, PUF.
- OGIEN R. (dir.) (1999), *Le Réalisme moral*, Paris, PUF.
- OSTROM E. (1998), « A Behavioral Approach to the Rational Choice Theory of Collective Action », *American Political Science Review*, 92, p. 1-22.
- PICAVET E. (1995) *Approches du concret. Une introduction à l'épistémologie*, Paris, Ellipses.
- PICAVET E. (1996), *Choix rationnel et Vie publique*, Paris, PUF.
- PICAVET E. (1997), « Rational Agreement on Human Rights in a Pluralistic Setting », *Rechtsphilosophische Hefte*, 7, p. 109-135.
- PICAVET E. (1998), « Aspects praxéologiques des principes interpersonnels », in B. SAINT-SERNIN *et al.* (dir.) (1998), p. 67-102.
- PICAVET E. (1999a), « La rationalité de l'adoption du "principe de Pareto" », in *Pareto aujourd'hui*, A. BOUVIER (dir.), Paris, PUF, p. 243-271.
- PICAVET E. (1999b), « De l'efficacité à la normativité », *Revue économique*, 50, 4, p. 833-858.
- PICAVET E. (à paraître), « Modèles formels et rationalité politique », in *La Notion de modèle à travers les sciences et la philosophie*, P. NOUVEL (dir.), Paris, PUF.
- PIKETTY T. (1991) « Une théorie de la rationalité dramatique », in *Trois études de théorie économique*, Mémoire de DEA, Sciences économiques, Paris, EHESS.
- SAINT-SERNIN B. (1989), *Genèse et Unité de l'action*, Paris, Vrin.

- SAINT-SERNIN B. (1994), *Parcours de l'ombre. Les trois indécidables*, Paris, Bruxelles et Bâle, Archives contemporaines.
- SAINT-SERNIN B. (1995), *La Raison au XX^e siècle*, Paris, Seuil.
- SAINT-SERNIN B., PICAUVET E., FILLIEULE R. & DEMEULANAERE P. (dir.) (1998), *Les Modèles de l'action*, Paris, PUF.
- SCANLON T.M. (1982), « Contractualism and Utilitarianism », in *Utilitarianism and Beyond*, A.K. SEN & B.A.O. WILLIAMS (dir.), Paris et Cambridge, Maison des sciences de l'homme et Cambridge University Press, p. 103-128.
- SEN A.K. (1977), « Rational Fools: A critique of the behavioral foundations of economic theory », *Philosophy and Public Affairs*, 6, p. 317-344.
- SIMON H. (1982), *Models of Bounded Rationality*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2 vol.
- SIMON H. (1997), *An Empirically Based Microeconomics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TULLOCK G. (1994), *The Economics of Non-Human Societies*, Tucson (Arizona), Pallas Press.
- WALLISER B. (1992), « Rationalité instrumentale et rationalité cognitive », *Cahiers d'épistémologie*, n° 9212, Université du Québec, Montréal.
- WALLISER B. (à paraître), « La notion de modèle en économie », in *La Notion de modèle à travers les sciences et la philosophie*, P. NOUVEL (dir.), Paris, PUF.
- WOLFELSPERGER A. (1999), « Sur l'existence d'une solution kantienne du problème des biens collectifs », *Revue économique*, 50, 4, p. 879-902.

